



Association des Modélistes Givordins

## RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le règlement intérieur de l'AMG a pour but d'éviter à l'association tous litiges pouvant résulter d'un manquement, de compléter les statuts, de préciser les règles, et définir les conditions d'utilisation. Tout adhérent se doit de lire le règlement pour en prendre connaissance et l'accepter. Conformément aux statuts du club, les membres du bureau ne seront tenus pour responsables, en leur qualité, des accidents qui pourraient survenir aux membres de l'association du fait du non-respect du présent règlement et des textes en vigueur. Ce règlement prend en compte toutes les activités mises en œuvre par l'AMG

Tout manquement au présent règlement pourra être sanctionné par un avertissement. En cas de faute grave ou récidive, une interdiction de vol temporaire ou définitive, ou un renvoi pur et simple du Club pourra être prononcé. Sans remboursement de la cotisation.

### ADHÉSION

Pour adhérer à l'AMG et pouvoir utiliser les installations de l'association, les adhérents doivent s'acquitter du montant de la cotisation annuelle, remplir et signer les documents remis lors de leur inscription.

### L'ATELIER

L'outillage et le matériel sont à la disposition des membres actifs, il est impératif d'en faire bon usage et d'en assurer l'entretien.

L'utilisation du matériel du local est sous la responsabilité de l'utilisateur et réservée aux membres actifs du club.

Le local est un atelier où chacun doit trouver sa place. Aucun matériel ne doit dormir sur les étagères, sous les tables. Ce qui est en cours de construction n'est bien sûr pas concerné ni les avions suspendus. Au 1 janvier et au bout de six mois de non-cotisation, les produits, les avions et le matériel non réclamé devient automatiquement propriété de l'AMG qui en disposera selon son choix.

L'identification du matériel personnel et des modèles en cours de construction sont obligatoires (ex mettre une identité, des initiales.). Tout ce qui transite au club doit être repéré. L'AMG n'est pas responsable du matériel laissé au club par les adhérents. Veiller à la propreté de l'atelier et au rangement des matériels utilisés.

### FRÉQUENCES

Tout adhérent qui désire pratiquer le vol radiocommandé sur le terrain de l'association devra être en conformité avec la législation en vigueur sur l'utilisation des fréquences autorisées en France, voir le site de la FFAM. Le bureau est chargé de faire respecter les différentes consignes. Il a autorité pour interdire l'utilisation de tout appareil non conforme.

L'usage d'une fréquence non autorisée exclut le bénéfice de l'assurance et engage la responsabilité pécuniaire et physique de l'utilisateur.

### SÉCURITE DES PERSONNES ET DES BIENS

La zone de sécurité des personnes et des biens se situe dans le périmètre du plan de situation visible sur notre site <https://www.modelisme-givordin.fr/>

Les véhicules doivent stationner à l'endroit prévu à cet effet. La circulation des véhicules et des personnes sont interdites en dehors des chemins d'accès et sur les zones réservées à l'évolution des modèles. Les visiteurs, les spectateurs, et les enfants ne doivent pas se trouver sur la piste ou sur la zone de démarrage. Les animaux domestiques doivent être tenus en laisse et ne sont pas acceptés sur la piste ou sur la zone de préparation et de démarrage des avions.

### OBLIGATIONS LÉGALES AVANT VOLS

Le guide DGAC du 02 mars 2023 ainsi que la formation Alpha Tango sont consultables sur le site de l'AMG rubriques « informations / documents »

Le module de formation et le module de déclaration des modèles sont sur le site de la DGAC : <https://alphantango.aviation-civile.gouv.fr/login.jsp>

L'AMG se réserve le droit d'agir à l'encontre des adhérents qui lanceraient des incitations à ne pas respecter la réglementation. Tout adhérent doit être en mesure de présenter sa carte de membre.

Tout modèle doit être conforme ou d'aspect tant à sa construction, qu'à l'entretien, et la mise en œuvre de celui-ci vérifiez le bon fonctionnement des différentes gouvernes (check-list). Il pourra se voir interdit de vol par un membre du bureau. En l'absence sur le terrain d'un des membres du bureau, chaque modéliste se doit d'avoir une attitude responsable face à un autre modéliste, qui mettrait en vol un modèle présentant un danger quelconque pour lui-même ou les autres modélistes.

Toute personne non à jour de sa cotisation à l'AMG pour l'année en cours, est interdite d'accès aux installations des pistes. Les pilotes étrangers au club, désirant voler sur le site, devront en demander l'autorisation au Président. Ces pilotes devront se conformer au règlement intérieur pour l'utilisation de la zone de vol et posséder un matériel en bon état.

Le démarrage des modèles devra se faire uniquement sur les tables de démarrage prévues à cet effet. Sont considérés comme gros modèles ceux qui, par définition, ne tiennent pas sur les tables de démarrage. Un système de pieux ancrés au sol permet aux gros modèles d'être maintenues et ne devront en aucun cas être démarrés pas le pilote seul. Celui-ci devra être placé derrière l'hélice et accompagné d'un aide qui maintient le modèle.

### LE BRUIT

Afin de respecter au maximum l'environnement et les riverains, il est demandé à chaque membre de limiter au maximum les émissions sonores de ses modèles. Les vols avec moteurs thermique sont strictement interdits le dimanche.

### VOLER

Les pilotes doivent se placer aux emplacements prévus à cet effet. S'assurer d'une zone de sécurité dégagée autour du modèle lors du démarrage du moteur.

Aucun modèle à voilure tournante ne doit être en vol en même temps qu'un modèle à voilure fixe.

Le pilotage d'un modèle réduit demande de la part du pilote d'être en possession de tous ses moyens. Tout pilote devra respecter la législation en vigueur concernant l'usage de boissons alcoolisées et de stupéfiants pour avoir le droit d'utiliser son aéronef sur le terrain. Tout contrevenant sera purement et simplement exclu de l'AMG (sans remboursement de cotisation).

Si des problèmes se manifestent en vol, le pilote alerte immédiatement les personnes présentes.

L'écologie est assurée par des bénévoles, vous trouverez sur le terrain toute l'aide nécessaire pour apprendre à faire évoluer votre modèle. Si des problèmes se manifestent en vol, le pilote alerte immédiatement les personnes présentes. Interdiction de décoller du taxiway. Ces mêmes dispositions s'appliquent par extension, à toutes les catégories de modèles évoluant sur le site de vol. En cas de dégât sur le matériel d'écologie le moniteur ou son élève auront la charge d'effectuer les réparations et remettre le matériel en parfait état de vol.



Association des Modélistes Givordins

## RÈGLEMENT INTÉRIEUR

### RONTALON

Nous avons en notre possession un lieu privilégié pour voler. Respectons nos amis et voisins les agriculteurs, respectons leur travail lorsque nos engins tombent dans leur champ. Respectons leur repos, respectons l'environnement (ne rien laisser traîner sur le terrain).

Chaque utilisateur des installations aura à cœur de maintenir les lieux en bon état de propreté, d'emporter ses déchets, de ne pas incinérer sur place de déchets ou de débris d'appareils détruits.

Avant de quitter le terrain, chacun veillera à remettre tout en ordre. Les chiens seront tenus en laisse et leurs propriétaires veilleront à nettoyer les nuisances occasionnées par leur animal.

### VOL INDOOR

La commune de Saint Laurent d'Agy met à notre disposition une salle pour la pratique du vol indoor. Les utilisateurs s'engagent à respecter les locaux et les installations qui leur sont accordés, et particulièrement à ne pas consommer, boire, fumer. Les participants s'engagent à respecter la propreté de la salle, de ne laisser aucune trace de leur passage. A leur départ ils s'assurent que tous les débris de leurs modèles soient évacués. De laisser les WC propres, d'éteindre toutes les lumières et de fermer correctement les accès. Toutes détériorations sur les bâtiments ou objets mobiliers sont à la charge de ceux qui les occasionnent.

### ACCIDENTS CORPORELS ou MATÉRIELS

Prendre conscience que tout objets en rotation est dangereux et particulièrement les hélices. Être vigilant, ne jamais voler seul, utiliser des moyens de protections ne pas distraire l'opérateur, ne pas se tenir dans le champ d'une hélice. Avoir à disposition un nécessaire de premier secours. **En cas d'urgence le 112 ou le 18 pour les pompiers, le 15 pour le Samu, le 17 pour police secours.** L'interlocuteur organisera les services de secours au mieux, selon les informations communiquées. Si l'on a des connaissances en matière de secourisme, on peut mettre en œuvre les techniques enseignées. Il est important de déclarer à un membre du Bureau tout accidents corporels ou matériels survenus lors d'utilisation au sein des infrastructures de l'AMG

### VOITURES TT / BATEAUX

Les modèles doivent se conformer à la réglementation pour les voitures à la FFVRC TT et pour les bateaux à la FFMN et sont soumis au même règlement intérieur de l'AMG.

Le Bureau se réserve le droit d'interdire l'accès à toute personne ne respectant pas le règlement.

Site de l'AMG <https://www.modelisme-givordin.fr/>

NOM + Prénom

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »